



PLAN ARBRES

2023 – 2030



Protéger

Planter

Accompagner

Sensibiliser



SOMMAIRE

PREAMBULE 4

PLAN ARBRES 2023 – 2030 6

Axe 1 | Le Département protège ses forêts

Axe 2 | Le Département plante des arbres

Axe 3 | Le Département accompagne les acteurs du territoire

Axe 4 | Le Département sensibilise les meusiens

SYNTHESE 12



PREAMBULE

L'ARBRE, une réponse adaptée aux différents défis du changement climatique

Principaux bénéfices des arbres

L'arbre est producteur d'oxygène et source de vie

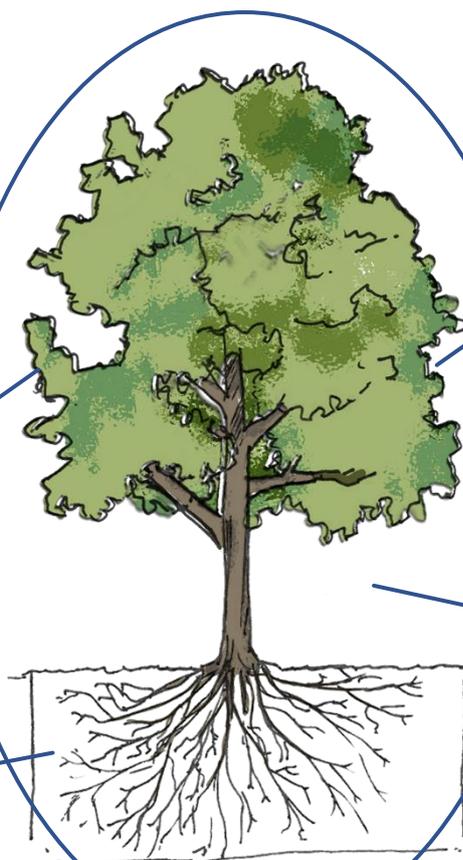
L'arbre lutte contre l'érosion du sol et améliore la qualité de l'eau

L'arbre est une pompe à carbone, essentiel dans la régulation du climat

L'arbre est synonyme de diversité biologique

L'arbre protège contre la chaleur, en ville comme en campagne

L'arbre est bien plus encore : attrait touristique et paysager, moteur économique, lieu de détente et d'activités sportives...



arbre-en-ville.fr

1 arbre « adulte », en phase de croissance, stocke en moyenne **25 kg de CO₂ / an**

NB : L'empreinte carbone d'un français est de 10 tCO₂e / an

En juillet 2022, le Département de la Meuse a voté son **1er Plan de transition** visant à **réduire son empreinte carbone de 40% d'ici 2030** afin de respecter l'Accord de Paris sur le Climat et la Stratégie nationale bas carbone (SNBC).

A cet effet, ce Plan de transition prévoit notamment la **plantation de près de 30 000 arbres** d'ici 2030 sur les propriétés départementales afin de compenser une partie des gaz à effet de serre émis par les activités de la collectivité (*chauffage des collèges, entretien des routes...*)

Parallèlement, dans le cadre de ses démarches en matière de transition écologique, le Département met en œuvre depuis plusieurs années des **politiques de soutien financier aux acteurs du territoire** (*collectivités, associations et agriculteurs*) afin d'encourager la plantation d'arbres pour atténuer les **effets du changement climatique** et **préserver la biodiversité**.

C'est pourquoi, au vu des multiples bénéfices apportés par les arbres pour le cadre de vie des meusiens (*captation carbone, développement de la biodiversité, limitation des îlots de chaleur...*) l'Assemblée départementale a décidé d'approuver un **Plan arbres sur la période 2023 – 2030** destiné à :

- **Accroître et valoriser de son patrimoine arboré et forestier**
- **Mieux accompagner les acteurs du territoire dans leurs projets de plantations**

PLAN ARBRES 2023 - 2030

Le **Plan arbres 2023 – 2030** du Département est structuré en 4 axes :

Axe 1 | Le Département protège ses forêts

Axe 2 | Le Département plante des arbres

Axe 3 | Le Département accompagne les acteurs du territoire

Axe 4 | Le Département sensibilise les meusiens

ARBRES vs HAIES



1 ha de boisement correspond à
1,5 km de haies arborées et
3 km de haies arbustives

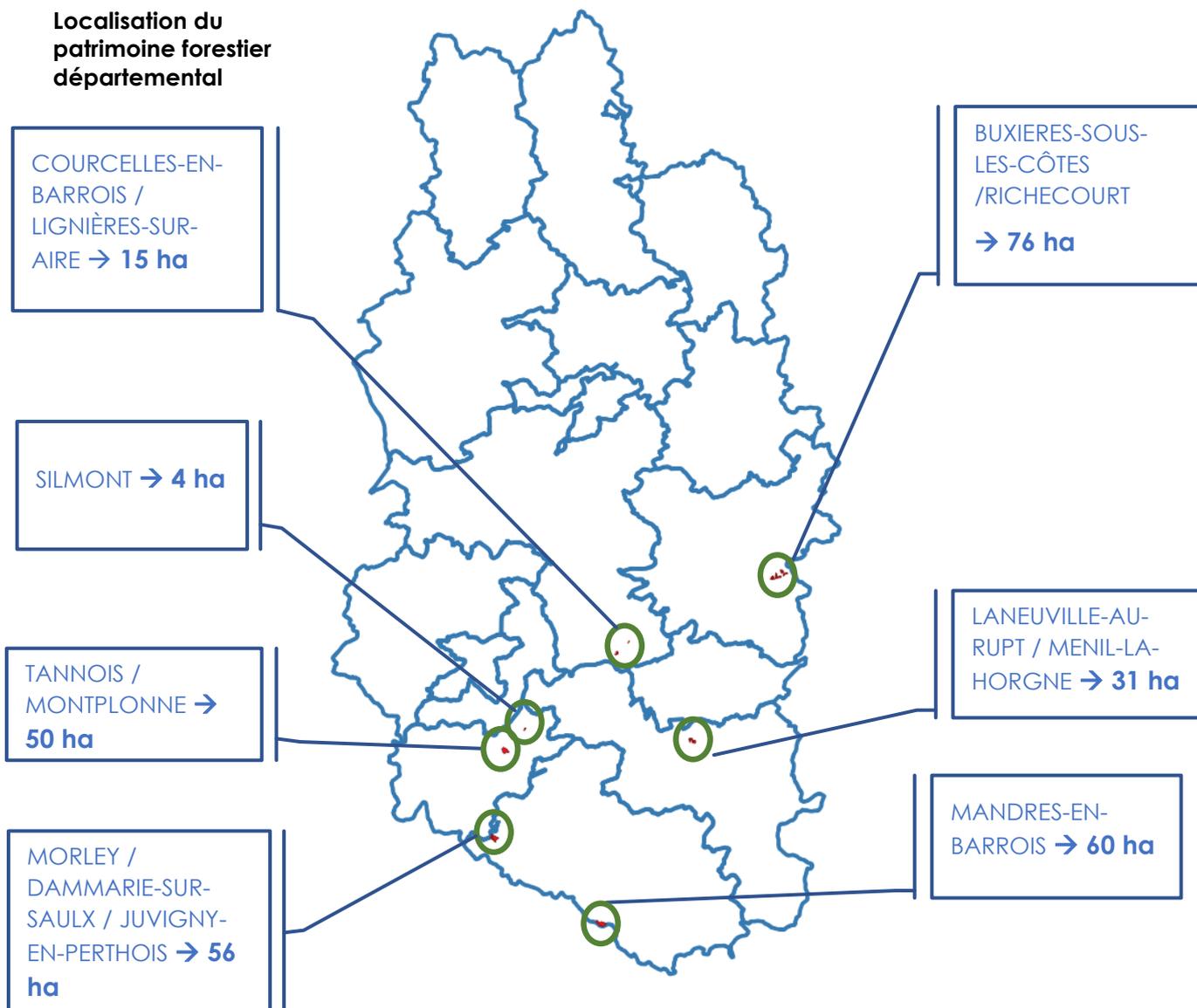
*Le Plan arbres intègre
aussi les HAIES*

Axe 1

Le Département protège ses forêts

Le Département est propriétaire de près de **300 hectares de forêts** répartis en 7 entités différentes dans le sud du territoire

Localisation du patrimoine forestier départemental



Les forêts départementales comptent près de **90 000 arbres**, à différents stades de croissance

Dans le cadre du Plan Arbres 2023-2030, **le Département s'engage à mettre en œuvre des pratiques sylvicoles permettant la résilience de ses massifs forestiers en :**

→ **Diversifiant davantage** pour diminuer les risques : stratégies d'intervention, de gestion courante ou de libre évolution, essences, âges, traitements, échelles d'organisation des parcelles, paysages ...

→ **Préservant davantage le capital sol** en appliquant les recommandations de bonnes pratiques : précautions en matière d'exploitation, de vidange des bois et de préparation de sols avant plantation, ouverture de cloisonnements, utilisation de branchages pour assurer la protection physique, maintien de bois mort au sol...

→ **Préservant davantage la biodiversité** : trame de vieux bois, maintien de bois mort au sol, espèces secondaires, attention aux périodes de nidification ...

*Faire des forêts
départementales, des
lieux d'expérimentation*



← **Bois des Crasses**

*Programme de plantations de Pin Douglas
(Morley)*

Forêt de Madine →
(Buxières-sous-les-Côtes)



Axe 2 Le Département plante des arbres

Le Département gère déjà **8 000 arbres d'alignement** le long de ses routes départementales

Dans le cadre du Plan Arbres 2023-2030, le Département s'engage à planter **30 000 arbres sur ses propriétés d'ici 2030** :

→ sur des parcelles « libres » à travers des **actions de reboisement** en bonne intelligence avec la profession agricole

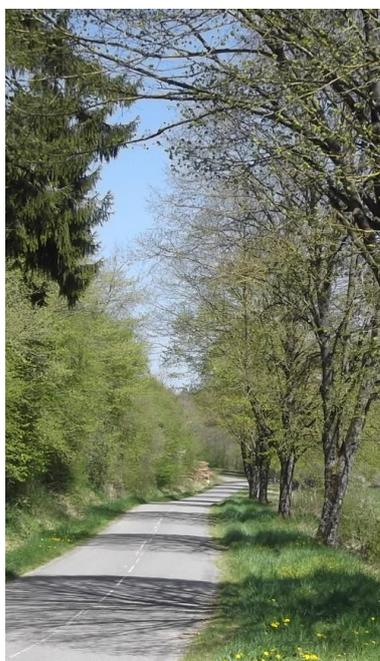
→ le long des routes départementales via **les arbres d'alignement** dans le strict respect des conditions de sécurité routière

→ sur les **espaces verts de ses bâtiments** à travers notamment un programme pluriannuel de végétalisation des collèges en lien avec le Plan collèges



Actions de reboisement

onf.fr



Arbres d'alignement

RD38a (Varennnes-en-Argonne)



Végétalisation des espaces verts

Collège des Avrils (Saint-Mihiel)

Dans le cadre du Plan Arbres 2023-2030, le Département s'engage à soutenir les acteurs du territoire via des appels à projets réguliers pour subventionner :

→ des actions expérimentales de **gestion durable des massifs forestiers publics** afin notamment de tester l'implantation de nouvelles essences d'arbres et de favoriser le développement de méthodes sylvicoles innovantes généralisables à toutes forêts meusiennes

Bénéficiaires potentiels : Collectivités

→ des actions de **végétalisations des communes** afin de développer l'implantation d'arbres et de haies dans tous les villages de notre territoire avec des objectifs adaptés aux enjeux locaux (maintien de zones vertes en centre-bourg, préservation de la biodiversité, embellissement des villages...)

Bénéficiaires potentiels : Collectivités

→ des actions de **développement de l'agroforesterie** afin d'accompagner les exploitants agricoles dans la résilience de leur système productif au regard de l'impact des changements climatiques.

Bénéficiaires potentiels : Agriculteurs



Gestion durable des forêts

onf.fr



Végétalisation des communes

[Codecom Côtes de Meuse-Woëvre](https://codecom.cotes-de-meuse-woevre.fr)



Agroforesterie

agriculture.gouv.fr

Axe 4 Le Département sensibilise les meusiens

Dans le cadre du Plan Arbres 2023-2030, le Département s'engage à sensibiliser tous les meusiens sur la préservation des arbres et des forêts en :

→ développant sa **politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS)** sur la protection et la valorisation du patrimoine forestier départemental avec une augmentation des zones forestières classées à l'inventaire départemental des ENS d'ici 2030



→ encourageant la **mobilisation citoyenne autour des arbres** en soutenant les initiatives locales, et notamment celles des associations agréées dans le cadre de démarche d'éducation à l'environnement et au développement durable



Animation Nature « Scolaire »

ENS départemental « Forêt de Jeand'heurs »
à Beurey-sur-Saulx et Robert-Espagne



Animation Nature « Grand Public »

CPIE de Meuse

SYNTHESE

Avec son Plan Arbres 2023-2030, **le Département de la Meuse souhaite s'engager durablement** dans :

- le développement et la valorisation de **son patrimoine arboré et forestier** afin notamment de participer à la diminution de son empreinte carbone
- l'accompagnement des **acteurs du territoire** vers le développement et la résilience des plantations d'arbres en contexte urbain, forestier et agricole
- la **sensibilisation de tous les meusiens** à la préservation des arbres et des forêts

A cet effet, **le Département mettra en œuvre** :

- des **feuilles de route annuelles ou pluriannuelles** pour décliner opérationnellement le Plan Arbres et suivre son exécution
- un **plan de communication** pour valoriser les projets et diffuser la « culture » de la préservation du patrimoine arboré du territoire et de la biodiversité associée
- un **compteur numérique** permettant de comptabiliser et de « donner à voir » les arbres plantés par le Département ou avec son appui financier



PLAN ARBRES 2023-2030

CONTACT

Département de la Meuse

www.meuse.fr

Direction de la Transition écologique

transition.ecologique@meuse.fr

